

RAPPORT ANNUEL MAGELLAN

au 30 décembre 2022



SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	11
4. Informations réglementaires	14
5. Certification du Commissaire aux Comptes	19
6. Comptes de l'exercice	25
7. Annexe (s)	46
Caractéristiques de l'OPC (suite)	47
Information SFDR	49

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAGELLAN

Action C (FR0000292278)

Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF cette SICAV est : Actions internationales

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. La SICAV est en permanence investie ou exposée à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La SICAV peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20%. Elle peut également utiliser des produits dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du Prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site Internet: www.comgest.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,  A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

11 février 2022 :

- Mise à jour annuelle du prospectus, des frais courants et des performances de l'OPC.

01 août 2022 :

- Mise en conformité avec le Règlement SFDR(*) et règlement délégué (UE) 2021/1253 (Directive MIFID II) : indication de la proportion minimale d'investissements durables de l'OPC et prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI).

15 décembre 2022 :

- Mise en conformité avec le Règlement SFDR (niveau II) : ajout de l'annexe relative aux informations précontractuelles ;
et
- Suppression de la commission de souscription de la classe Z.

(*) Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (« Règlement SFDR »).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

- INFORMATIONS CONCENTRANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa I du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux

Mandataire social	Nom des sociétés	Personne morale représentée	Nature de la fonction
Vincent STRAUSS	SICAV Comgest Monde		Président du Conseil d'Administration ; Administrateur
Laurent DOBLER	SICAV Comgest Monde		Directeur Général; Administrateur
	COMGEST S.A.		Directeur Général Délégué; Administrateur
Wolfgang FICKUS	Néant		
Yann CARRE	Néant		
Jane RUSSELL	Néant		
Alexis MARION	SICAV Comgest Monde	CARMF	Administrateur
Jean-François CANTON	SICAV Comgest Renaissance Europe		Administrateur
Carole MASUCCI-COURTY	Néant		

- CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 AL. 2 DU CODE DE COMMERCE**

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la Sicav.

- DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Sans objet pour les SICAV.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Composition du conseil d'administration et rappel des dates d'expiration des mandats

Nom et Prénom	Fonctions	Echéance de mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en.....)
Vincent STRAUSS	Président du Conseil d'Administration	Décembre 2023
	Administrateur	Décembre 2023
Laurent DOBLER	Directeur Général	Décembre 2022
	Administrateur	
Wolfgang FICKUS	Directeur Général Délégué	Décembre 2023
	Administrateur	
Jean-François CANTON	Administrateur	Décembre 2023
AGRICA GESTION représentée par Monsieur Yann CARRE	Administrateur	Décembre 2024
COMGEST S.A. représentée par Jane RUSSELL	Administrateur	Décembre 2024
OFIVALMO PARTENAIRES représentée par Carole MASUCCI-COURTY	Administrateur	Décembre 2024
CARMF représentée par Alexis MARION	Administrateur	Décembre 2024
PRICEWATERHOUSECOOPERS représenté par Frédéric SELLAM	Commissaire aux comptes	Décembre 2023

Biographies des Administrateurs de la SICAV

Vincent STRAUSS a rejoint Comgest S.A. en 1994 en tant que gérant de portefeuille et a lancé la stratégie marchés émergents. Il devient Président Directeur Général de Comgest en 2010, et prend ensuite sa retraite en 2016. Il est à ce jour Président du Conseil de Surveillance de Comgest Global Investors. Vincent a commencé sa carrière à la Direction Financière du Crédit Commercial de France avant d'être responsable de la gestion sur les marchés asiatiques à la Banque Indosuez (Paris). Il a été Directeur de la Batif puis Directeur de Multifinance International. Vincent est diplômé des HEC de l'université de Lausanne et titulaire d'un DEA de Sciences Economiques.

Laurent DOBLER est Directeur Général de Comgest S.A. Il a rejoint Comgest en 1991 en tant que gérant de portefeuille au sein de l'équipe Actions européennes. Il a commencé sa carrière à Genève en 1986 à la Banque Paribas, en tant qu'analyste et gérant de portefeuille, avant de rejoindre l'équipe de gestion de fonds genevoise de la Banque Privée Edmond de Rothschild, où il s'est spécialisé dans les actions européennes et japonaises. Titulaire d'une licence en Sciences économiques de la Sorbonne et d'un Master de Droit de l'Université de Paris II, Laurent est également diplômé en Finance et Politique fiscale de l'Institut d'Études Politiques (Sciences Po) de Paris.

Wolfgang FICKUS a rejoint Comgest en septembre 2012 et est membre du comité d'investissement. Il a débuté sa carrière en 1995 chez Paribas Asset Management à Paris en tant que gérant d'actions européennes. En 2000, il a rejoint WestLB où il a travaillé comme analyste de titres technologiques européens avant de diriger la recherche sur les petites et moyennes capitalisations en 2005. Wolfgang est diplômé de l'Université de Cologne (Allemagne) en administration des affaires (Diplom-Kaufmann) et a étudié à la London Business School. Il détient également un Master CEMS en gestion internationale et est titulaire du CFA® délivré par l'Institut CFA®.

Jane RUSSELL a rejoint Comgest en 2013 en tant que responsable des relations avec les investisseurs au Royaume-Uni et les consultants globaux. Jane a débuté sa carrière en finance et comptabilité, avant de passer à des rôles dans le domaine du business développement et gestion des relations clients. Elle a une expérience préalable chez Antin Infrastructure Partners (Paris), BNP Paribas (Dublin), Warakirri Asset Management et PricewaterhouseCoopers (Melbourne). Jane est diplômée de l'Université de Melbourne en Australie et est expert-comptable.

Carole MASUCCI-COURTY est actuellement gérante Mandat Institutionnel au sein de la Direction des gestions taux et diversifiée d'OFI Asset Management. Elle a rejoint OFI AM en 1997 en tant que gérante de portefeuille au sein de l'équipe Actions OPC et a occupé ensuite plusieurs postes en lien avec la gestion diversifiée et l'allocation d'actifs. Elle a commencé sa carrière en 1991 au Crédit Foncier de France comme gérante Actions Françaises. Carole Masucci-Courty est titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques et d'un DEA en Monnaie Banque Finance de l'Université Panthéon-Assas.

Alexis MARION est médecin en activité, installé en libéral depuis 1987. Ancien pédiatre de la Ville de Paris et ancien interne des hôpitaux RP, il est Administrateur de la CARMF depuis 1999. Depuis 2015 il détient le poste de Secrétaire Général à la CARMF. Monsieur Marion détient un diplôme de médecine tropicale.

Yann CARRE est Gérant Multigestion chez Agrica Epargne qu'il a rejoint en 2020 après avoir été Responsable Reporting & Projets à la Direction Financière du Groupe Agrica. Yann commencé sa carrière chez Périclès Consulting avant de rejoindre l'équipe Gestion d'actifs/Assurance d'EY Advisory où il s'est spécialisé sur les problématiques de gestion d'actifs sous un prisme assurantiel. Yann est diplômé du Master de Finance de Marché et Gestion d'actifs de l'INSEEC.

Jean-François CANTON est l'un des deux co-fondateurs de Comgest. Il a quitté ses fonctions de dirigeant opérationnel en 2010, mais continue de contribuer en tant que membre du Conseil de Surveillance de Comgest Global Investors SAS, puis membre du Conseil des Associés (Board of Partners). Entre 2010 et 2018, il est membre du Comité Financier de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS). Fort d'une longue expérience en Asie, il a ouvert le premier fonds public actions asiatiques de Comgest en 1989, avant de gérer la stratégie actions internationales dès 1991. Avant de fonder Comgest, Jean-François a débuté sa carrière en gestion actions internationales à la Caisse des Dépôts et Consignations à Paris, avant de rejoindre la Banque Indosuez en tant que gérant de fonds senior, spécialisé dans les marchés actions du bassin Pacifique.

COMPTES DE L'EXERCICE

• EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTAT

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes les explications complémentaires.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

La valeur liquidative de l'action C qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 22,35 euros, ressort au 30 décembre 2022 à 18,60 euros.

La valeur liquidative de l'action I qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 23,44 euros, ressort au 30 décembre 2022 à 19,59 euros.

La valeur liquidative de l'action Z qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 22,76 euros, ressort au 30 décembre 2022 à 19,01 euros.

*L'action A est inactive suite aux rachats des investisseurs.

Le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 58 007 415,1543 au 31 décembre 2021, s'établissait au 30 décembre 2022 à 53 010 905,6571 actions.

A cette même date, l'actif net s'élevait à 990 097 785,22 euros contre 1 302 343 316,40 euros au terme de l'exercice précédent.

• PROPOSITION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Nous vous proposons les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 1 688 619,39 euros.

- Actions « C » (FR0000292278)

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 1 116 761,00 euros. Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

- Actions « I » (FR0011238344)

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 417 776,16 euros. Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital.

- Actions « Z » (FR0013290863)

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 154 082,23 euros. Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital.

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à -16 248 994,44 euros.

Il est proposé d'affecter les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de la manière suivante :

- Pour les actions « C » (FR0000292278) d'un montant de -14 708 586,29 euros au compte de capital.
- Pour les actions « I » (FR0011238344) d'un montant de -1 098 779,69 euros au compte de capital.
- Pour les actions « Z » (FR0013290863) d'un montant de -441 628,46 euros au compte de capital.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq exercices.

ORDRE DU JOUR ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 20 avril 2023 à 10 heures, chez COMGEST SA – 17 square Edouard VII – 75009 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022 et approbation des comptes dudit exercice.
2. Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.
3. Affectation des sommes distribuables de l'exercice.
4. Arrivée à échéance du mandat d'un Administrateur : M. Laurent DOBLER.
5. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 58 007 415,1543 au 31 décembre 2021, s'établissait au 30 décembre 2022 à 53 010 905,6571 actions.

A cette même date, l'actif net s'élevait à 990 097 785,22 euros contre 1 302 343 316,40 euros au terme de l'exercice antérieur.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 décembre 2022 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 30 décembre 2022 s'élèvent à 1 688 619,39 euros, décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

- **Pour les Actions « C » (FR0000292278) :**
D'affecter au compte de capital la somme de 1 116 761,00 euros.
- **Pour les Actions « I » (FR0011238344) :**
D'affecter au compte de capital la somme de 417 776,16 euros.
- **Pour les Actions « Z » (FR0013290863):**
D'affecter au compte de capital la somme de 154 082,23 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I et Z ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 30 décembre 2022, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes s'élèvent à -16 248 994,44 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

- Pour les Actions « C » (FR0000292278)

D'affecter au compte de capital la somme de -14 708 586,29 euros.

- Pour les Actions « I » (FR0011238344)

D'affecter au compte de capital la somme de -1 098 779,69 euros.

- Pour les Actions « Z » (FR0013290863):

D'affecter au compte de capital la somme de -441 628,46 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I et Z ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Laurent DOBLER en tant qu'Administrateur, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2026.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au secrétaire de la présente assemblée à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi relatives aux résolutions qui précèdent, et de certifier conforme tout document nécessaire à la réalisation des décisions prises ci-dessus.

Elle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

3. RAPPORT DE GESTION

Magellan C a reculé de de -16,8% en 2022 contre une baisse de -14,9% pour son indice de comparaison, le MSCI Emerging Markets. Les classes I et Z de Magellan ont affiché un repli respectif de -16,4% et -16,5% sur l'exercice sous revue.

2022 s'est avérée être l'une des années les plus complexes pour les marchés financiers : l'indice MSCI All Country World a chuté de 18,4% en USD (-13,0% en EUR) et l'indice MSCI Emerging Markets a accusé un repli de 20,1% en USD (-14,9% en EUR). Ce dernier a pâti du recul de plus de 20% en USD de la Chine, de la Corée et de Taïwan qui, ensemble, représentent près de 60% de l'indice MSCI Emerging Markets. Sur le front économique, les hausses de taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine ont été les plus agressives depuis 40 ans. La plupart des banques centrales des marchés émergents ont suivi le mouvement. La géopolitique a davantage influencé les marchés, notamment l'invasion de l'Ukraine par la Russie dont l'une des conséquences est la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. À cela se sont ajoutées encore et toujours les mêmes incertitudes qui ont pesé sur les investissements en Chine : confinements liés au Covid-19 affectant la consommation, mesures de relance budgétaire très limitées, politiques réglementaires, atonie prolongée et croissante du secteur immobilier et tensions géopolitiques de plus en plus vives entre Washington et Pékin, notamment au sujet de Taïwan. En outre, le Président Xi Jinping a été réélu avec un Comité permanent présentant encore moins de diversité.

Au sein de cet environnement difficile à appréhender, de nombreuses entreprises « value », notamment dans les secteurs de la banque, de l'énergie et des matériaux, ont sensiblement surperformé les valeurs de croissance, en particulier au sein des secteurs de la technologie et de la consommation cyclique. Les prix élevés des matières premières (le pétrole a culminé à plus de 120 USD), la hausse des taux d'intérêt et les pénuries des chaînes d'approvisionnement ont favorisé la croissance des bénéfices des entreprises « value » sous la forme de prix inflationnistes. Par exemple, les marchés arabes producteurs de pétrole, auxquels nous ne sommes pas exposés, ont pesé sur la performance par rapport à l'indice. Compte tenu de notre filtre de qualité, votre portefeuille est peu exposé à ces secteurs (nous détenons LG Chem, dont 90% des bénéfices avant intérêts et impôts sont liés à la chaîne des batteries pour véhicules électriques), et n'a donc pas tiré profit du rallye du style « value ».

Le portefeuille a été repositionné en vue d'être plus défensif et moins concentré au début de l'année 2022 et nous avons maintenu cette tendance. Cela a parfois impliqué de détenir un volant de liquidités supérieur à la normale. Ce caractère défensif est illustré par les secteurs de la consommation non cyclique et de la santé qui ont figuré parmi les pondérations les plus importantes, tandis que la technologie, l'énergie et les matériaux ont été sous-pondérés par rapport à l'indice MSCI Emerging Markets.

Les marchés récompensent de plus en plus les actions d'Amérique latine au détriment de leurs homologues asiatiques à plus forte croissance et dominés par la technologie. Ce changement d'intérêt relatif depuis un certain temps se traduit par une plus grande exposition au Brésil (parmi les marchés les plus performants en 2022), au Mexique et à l'Argentine. Notre plus faible exposition à Taïwan, qui dépend fortement du secteur technologique, a été bénéfique. Les valorisations de la technologie ont souffert de la hausse du coût du capital, tandis que les bénéfices ont d'abord pâti des perturbations des chaînes d'approvisionnement, puis du ralentissement de la croissance mondiale. L'augmentation des stocks et l'éventuelle baisse des prix ont entraîné un recul des groupes de semi-conducteurs Samsung Electronics et TSMC. Nous avons réduit notre exposition à ces deux entreprises plus tôt en 2022.

Plusieurs valeurs latino-américaines du portefeuille ont contribué positivement à la performance. Les performances en monnaie forte et l'appréciation des taux de change ont été favorisées par l'exposition aux matières premières, les rendements réels positifs et les révisions à la hausse du PIB. Ce fut notamment le cas de FEMSA, une société mexicaine de consommation non cyclique très défensive qui enregistre régulièrement une croissance à deux chiffres de son bénéfice par action ('BPA'). En outre, des changements positifs dans la gouvernance et une offre numérique plus complète s'avèrent bénéfiques à l'entreprise. BBSE, WEG et Localiza au Brésil ont toutes témoigné d'une forte croissance du BPA tout au long de l'année 2022, ce qui a conduit à une révision à la hausse des prévisions de bénéfices. WEG a progressé grâce à une série de bons résultats avec une croissance du chiffre d'affaires de 28% en glissement annuel au T3 2022, malgré des bases de comparaison difficiles, et un BPA en hausse de 42%. De même, BBSE a publié des résultats supérieurs aux attentes à chaque trimestre et prévoit désormais une croissance de 20% de son BPA en 2023, tout en offrant un rendement de 9% et un ratio cours/bénéfice à 12 mois de seulement 9x, ce qui justifie sa présence parmi les 5 principales positions du portefeuille. Globant, l'éditeur de logiciels, a annoncé de solides résultats au T3 2022, avec une croissance du chiffre d'affaires de 34%, une marge bénéficiaire brute de 37,5% et une croissance du BPA de 40%. Globant a confirmé ses prévisions de croissance de 37% de son chiffre d'affaires en 2022.

MSCI a annoncé le retrait des actions russes de l'indice à partir du 9 mars 2022. D'un point de vue sectoriel, cette annonce a bénéficié au portefeuille compte tenu de la sous-performance du secteur énergétique des marchés émergents. Lorsque le conflit en Ukraine a éclaté, nous avions une exposition limitée à trois titres russes : MOEX, Detsky Mir et TCS (cotée à Londres). Ces valeurs ont contribué négativement à la performance du portefeuille en 2022.

Outre les titres russes, les principaux détracteurs ont été des entreprises asiatiques qui, malgré leur qualité, ont été pénalisées par l'impact sur les bénéfices du ralentissement de la croissance mondiale et/ou de l'exposition à la Chine. LG H&H a été symptomatique de cette situation. Ce conglomérat coréen de grande qualité, spécialisé dans les boissons gazeuses, les aliments pour animaux et principalement les cosmétiques, a vu ses bénéfices affectés par la forte baisse de la consommation et les déplacements limités en Chine, ce qui a impacté les ventes de sa marque Whoo.

Tencent et Alibaba ont également pesé sur la performance en 2022 en raison de changements dans leurs modèles économiques afin de contrebalancer l'impact des pressions réglementaires et du ralentissement de la consommation et de la publicité. Face à une croissance inférieure à 10% du chiffre d'affaires, les deux entreprises se focalisent jusqu'à présent avec succès sur la gestion de leurs coûts pour préserver la croissance de leur BPA. Les positions sur les deux entreprises ont été allégées en 2022.

Après une période difficile (incertitudes entourant les centrales d'achats, volatilité des BPA créée par la demande de produits pendant l'épidémie de Covid et, dans une certaine mesure, par les incertitudes liées aux restrictions des États-Unis), les cours des entreprises médicales chinoises ont progressivement rebondi. Shangdong Weigao et Shenzhen Mindray ont enregistré des performances positives en USD et, même si nos prix d'achat auraient pu être meilleurs, ces deux sociétés répondent à nos critères de qualité et de croissance.

Enfin, en Chine, Inner Mongolia Yili et Midea ont reculé. Toutes deux ont pâti de la hausse des coûts des matières premières qui a conduit à une détérioration des marges. Les deux entreprises ont toutefois réduit leurs coûts et nous pensons qu'elles devraient afficher une bien meilleure croissance du BPA en 2023 grâce à des bases de comparaison plus faciles et à la baisse des coûts de production.

Les perspectives économiques restent difficiles à évaluer : la Réserve fédérale américaine opérera-t-elle un virage, ce qui devrait être favorable aux actifs plus risqués, ou s'en tiendra-t-elle à sa lutte contre l'inflation ? Si le marché est actuellement focalisé sur l'inflation, les taux d'intérêt et une éventuelle récession, nous continuerons de profiter des distorsions de prix pour initier de nouvelles positions ou renforcer des positions existantes sur des entreprises qui ont prouvé qu'elles étaient relativement insensibles aux aléas économiques à court terme. Nous demeurons sectoriellement agnostiques tant que nous pouvons anticiper avec confiance la croissance des BPA.

Des secteurs pourraient en sortir renforcés, notamment la santé, comme en témoignent WuXi Biologics, Discovery et FEMSA. La transition vers une économie verte se reflète également de plus en plus dans certaines entreprises. C'est non seulement le cas de LG Chem, qui a vu ses prévisions de chiffre d'affaires augmenter de 50% grâce à sa division batteries pour VE (véhicules électriques), mais également de Delta Electronics ; sa division Power Electronics (électronique de puissance) représente 60% des ventes et l'activité VE est le segment qui enregistre la croissance la plus rapide. Les résultats de WEG sont de plus en plus tirés par les projets d'énergies renouvelables (turbines éoliennes et production solaire), tandis que l'assainissement de l'eau reste une gigantesque opportunité et encore à peine exploitée. Nous continuons d'investir dans des entreprises, non dans des méga-tendances, et la qualité prime toujours. Nous pensons que cela aidera à protéger le portefeuille en cas de récession mondiale en 2023. Les valorisations pourraient continuer de diminuer si l'inflation reste obstinément élevée, mais tant que les entreprises génèrent la croissance que nous attendons, l'impact négatif sur la performance devrait être de courte durée. De même, les actions « value » ne resteront pas éternellement les plus prisées. Nous pouvons noter que l'approche qualité s'est récemment bien comportée. Cette tendance va selon nous se poursuivre et la pérennité des bénéfices finira par être récompensée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TAIWAN SEMICONDUCTOR	4 937 930,18	37 301 738,77
TENCENT HOLDINGS LTD	2 455 754,60	29 714 507,23
INNER MONG.YILI INDUSTRIAL S.A	10 668 211,01	16 372 867,51
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	4 550 513,51	22 346 406,44
HOUSING DEVELOPMENT FINANCE	2 720 243,45	23 931 166,04
MERCADOLIBRE	10 980 496,83	10 591 505,31
WALMART DE MEXICO SA DE CV	21 422 117,87	
MIDEA GROUP CO LTD-A	7 386 552,85	13 795 527,85
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	922 815,04	19 072 295,51
WEG SA COM NPV	19 413 454,91	209 496,90

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DU CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

La sélection et l'évaluation des intermédiaires se font en toute indépendance par le gestionnaire financier avec pour objectif d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La liste des intermédiaires autorisés est établie périodiquement par un Comité ad-hoc après leur évaluation suivant des critères objectifs tels que le coût et la qualité d'exécution des ordres, la rapidité et la qualité des confirmations, la liquidité offerte et la qualité du service client.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1^{er} janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIQUE DE VOTE

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège social de la société de gestion conformément à l'article 322-75 du Règlement Général de l'AMF.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille détient 46 545 231,76 € d'OPCVM gérés par les entités du groupe Comgest SA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

« MAGELLAN » prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. Pour plus d'informations concernant les critères ESG veuillez consulter le site www.comgest.com

INFORMATIONS SFDR ET TAXONOMIE

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport

ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT (LEC)

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération de Comgest S.A. est arrêtée par le Conseil d'Administration.

Son objectif est :

- de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et des pratiques de rémunération en ligne avec ses objectifs d'intégration des risques en matière de durabilité dans sa stratégie d'investissement ; et
- d'aligner les intérêts des collaborateurs avec ceux des clients dans le respect de la réglementation applicable.

La Politique de rémunération n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par Comgest S.A.

Comgest S.A. prévoit une rémunération globale des collaborateurs constituée de plusieurs composantes, et notamment :

- une part fixe, déterminée en tenant compte du poste et du périmètre de responsabilité des collaborateurs ; et
- une part variable potentielle, déterminée (i) sur la base d'une évaluation de la performance des collaborateurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs adaptés à la nature de leur poste, et (ii) en fonction de la situation financière du gestionnaire financier. Cette part variable peut comprendre une prime versée en numéraire et/ou une attribution d'actions gratuites (AGA).

En terme de gouvernance des rémunérations, Comgest S.A. s'appuie sur différents acteurs et instances, et notamment sur :

- le Conseil d'Administration, qui définit, adopte et réexamine annuellement la Politique de rémunération ;
- le Comité de Rémunération, organe indépendant, qui assure la revue annuelle de la Politique de rémunération et des éléments qui la compose. Il fournit au Conseil d'Administration pour revue et validation ses conclusions relatives en particulier (i) à la mise en œuvre de la Politique, qui fait l'objet d'une évaluation annuelle ; et (ii) à la liste (et ses mises à jour) des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM qu'il gère.

Pour les collaborateurs dont les activités professionnelles peuvent avoir une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM gérés, un dispositif spécifique de diversification et d'étalement d'une partie de leur rémunération variable peut être appliqué.

Les détails de la Politique de rémunération actuelle de Comgest S.A. sont publiés sur le site internet www.comgest.com. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès de la Société de gestion.

Rémunérations versées par Comgest S.A. à l'ensemble des collaborateurs au titre de l'exercice 2021/2022 (du 01/10/2021 au 30/09/2022) :

Ensemble des collaborateurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	8 650 153	124
Rémunérations variables	12 609 927	124
Rémunération globale	21 260 080	124

Rémunérations versées par Comgest S.A. au personnel dont les fonctions ont une incidence significative sur le profil de risques des FIA et/ou de Comgest S.A. au titre de l'exercice 2021/2022 :

Preneurs de risques	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	3 097 008	32
Rémunérations variables	8 202 316	32
Rémunération globale	11 299 324	32

Rémunérations versées par Comgest S.A. aux cadres supérieurs au titre de l'exercice 2021/2022 :

Cadres supérieurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	2 080 952	21
Rémunérations variables	4 138 267	21
Rémunération globale	6 219 219	21

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

COMGEST S.A.

17, square Edouard VII 75009 Paris

Tél. : 01 44 94 19 00

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

MAGELLAN
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
COMGEST SA
17, Square Edouard VII
75009 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable MAGELLAN relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels relative à la valorisation des « *Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé* ». Cette note précise les modalités de valorisation d'actifs exposés à la Russie représentant 0,00 % de l'actif net et dont le prix de revient représente 4,08% de l'actif net de la SICAV au 30 décembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

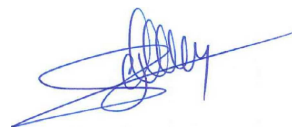
*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.11 18:00:08 +0200





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 décembre 2022**

MAGELLAN

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

COMGEST SA

17, Square Edouard VII

75009 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric SELLAM

2023.04.11 18:00:05 +0200

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	951 611 615,00	1 250 797 398,07
Actions et valeurs assimilées	905 066 383,24	1 189 934 456,43
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	905 066 383,24	1 189 934 456,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	46 545 231,76	60 862 941,64
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	46 545 231,76	60 862 941,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	796 289,38	14 278 260,94
Opérations de change à terme de devises		
Autres	796 289,38	14 278 260,94
COMPTES FINANCIERS	42 253 618,20	44 354 944,25
Liquidités	42 253 618,20	44 354 944,25
TOTAL DE L'ACTIF	994 661 522,58	1 309 430 603,26

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 004 658 160,27	1 239 247 247,77
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-16 248 994,44	62 170 570,90
Résultat de l'exercice (a,b)	1 688 619,39	925 497,73
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	990 097 785,22	1 302 343 316,40
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	4 563 737,36	7 087 286,86
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 563 737,36	7 087 286,86
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	994 661 522,58	1 309 430 603,26

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	79 661,36	1 349,58
Produits sur actions et valeurs assimilées	19 271 079,46	30 534 833,52
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	19 350 740,82	30 536 183,10
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	195 636,49	193 270,50
Autres charges financières		
TOTAL (2)	195 636,49	193 270,50
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	19 155 104,33	30 342 912,60
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	17 359 127,83	28 567 932,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	1 795 976,50	1 774 980,07
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-107 357,11	-849 482,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 688 619,39	925 497,73

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

Le fonds est investi dans les actions suivantes représentant 0,00 % de l'actif et dont le prix de revient représente 4,08% de l'actif le 30 décembre 2022.

US87238U2033	TCS GROUP HOLDING GDR
RU000A0JR4A1	MOSCOW EXCHANGE MICEX-RT-BRD
RU000A0JSQ90	DETSKY MIR PJSC

Compte tenu de la nature de ces titres dans le portefeuille du fonds, la société de gestion a décidé de les valoriser à zéro depuis le 7 mars 2022.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013290863 - Action MAGELLAN Z : Taux de frais maximum de 1,30 % TTC hors OPC gérés par le groupe COMGEST,

FR0011238344 - Action MAGELLAN I : Taux de frais maximum de 1,25 % TTC hors OPC gérés par le groupe COMGEST,

FR0000292278 - Action MAGELLAN C : Taux de frais maximum de 1,75 % TTC hors OPC gérés par le groupe COMGEST.

Swing pricing

Méthode d'ajustement « Swing Pricing » de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement.

Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, des taxes et/ou des frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans la Sicav, COMGEST S.A. se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de *Swing Pricing*, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le total des ordres de souscription/rachat nets des actionnaires sur l'ensemble des catégories d'actions de la Sicav dépasse sur un jour de valorisation un seuil prédéfini sur la base de critères objectifs par COMGEST S.A. en pourcentage de l'actif net, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse), pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

La Sicav émettant plusieurs catégories d'actions, la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des catégories d'actions de la Sicav.

Le niveau de seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par COMGEST S.A. et revus de façon périodique.

En cas d'application du mécanisme de « Swing Pricing », la valeur liquidative dite « swinguée » sera la valeur liquidative officielle communiquée aux actionnaires de la Sicav.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action MAGELLAN C	Capitalisation	Capitalisation
Action MAGELLAN I	Capitalisation	Capitalisation
Action MAGELLAN Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 302 343 316,40	2 091 528 051,63
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	102 068 916,24	199 680 480,14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-204 925 857,93	-723 804 891,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	55 174 182,41	261 486 306,74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-86 308 728,93	-109 713 605,84
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	246 232,13	12 718,68
Différences de change	15 541 345,86	67 766 247,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-195 837 597,46	-486 386 971,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-104 000 716,70</i>	<i>91 836 880,76</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-91 836 880,76</i>	<i>-578 223 852,25</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 795 976,50	1 774 980,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	990 097 785,22	1 302 343 316,40

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							42 253 618,20	4,27
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	42 253 618,20	4,27								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 HKD		Devise 2 KRW		Devise 3 USD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	201 575 038,28	20,36	131 218 627,55	13,25	108 981 235,77	11,01	463 291 481,64	46,79
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC					20 127 844,35	2,03		
Opérations temporaires sur titres								
Créances							678 331,10	0,07
Comptes financiers							9 670 232,15	0,98
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	117 958,28
	Coupons et dividendes en espèces	678 331,10
TOTAL DES CRÉANCES		796 289,38
DETTES		
	Rachats à payer	712 762,03
	Frais de gestion fixe	3 850 975,33
TOTAL DES DETTES		4 563 737,36
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-3 767 447,98

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action MAGELLAN C		
Actions souscrites durant l'exercice	4 843 638,9011	95 376 165,87
Actions rachetées durant l'exercice	-8 225 403,3048	-165 345 390,41
Solde net des souscriptions/rachats	-3 381 764,4037	-69 969 224,54
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	48 189 110,8772	
Action MAGELLAN I		
Actions souscrites durant l'exercice	1 19 608,5000	2 409 990,29
Actions rachetées durant l'exercice	-894 924,9483	-18 035 038,32
Solde net des souscriptions/rachats	-775 316,4483	-15 625 048,03
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 409 477,5747	
Action MAGELLAN Z		
Actions souscrites durant l'exercice	2 11 200,9339	4 282 760,08
Actions rachetées durant l'exercice	-1 050 629,5791	-21 545 429,20
Solde net des souscriptions/rachats	-839 428,6452	-17 262 669,12
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 412 317,2052	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action MAGELLAN C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action MAGELLAN I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action MAGELLAN Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action MAGELLAN C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	15 994 394,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Rétrocessions des frais de gestion	
Action MAGELLAN I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	942 057,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Rétrocessions des frais de gestion	
Action MAGELLAN Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	422 675,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,24
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			46 545 231,76
	IE00BD5HXG36	COMGEST GROWTH GREATER CHINA EUR I CAP	24 510 960,00
	IE00B03DF997	COMGEST GROWTH INDIA USD CAP	16 656 571,01
	IE00BYYLPL28	COMGEST GROWTH LATIN AMERICA EUR I ACC CLASS	1 906 427,41
	IE00B64CBB12	COMGEST GROWTH LATIN AMER-USD C	3 471 273,34
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			46 545 231,76

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 688 619,39	925 497,73
Total	1 688 619,39	925 497,73

	30/12/2022	31/12/2021
Action MAGELLAN C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 116 761,00	135 803,37
Total	1 116 761,00	135 803,37

	30/12/2022	31/12/2021
Action MAGELLAN I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	417 776,16	538 030,20
Total	417 776,16	538 030,20

	30/12/2022	31/12/2021
Action MAGELLAN Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	154 082,23	251 664,16
Total	154 082,23	251 664,16

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-16 248 994,44	62 170 570,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-16 248 994,44	62 170 570,90

	30/12/2022	31/12/2021
Action MAGELLAN C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-14 708 586,29	55 073 419,11
Total	-14 708 586,29	55 073 419,11

	30/12/2022	31/12/2021
Action MAGELLAN I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 098 779,69	4 660 669,63
Total	-1 098 779,69	4 660 669,63

	30/12/2022	31/12/2021
Action MAGELLAN Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-441 628,46	2 436 482,16
Total	-441 628,46	2 436 482,16

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	2 835 035 317,56	3 060 947 338,97	2 091 528 051,63	1 302 343 316,40	990 097 785,22
Action MAGELLAN A en EUR					
Actif net	553 975 669,98	661 412 687,79			
Nombre de titres	269 385,4242	273 267,9242			
Valeur liquidative unitaire	2 056,44	2 420,38			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	90,06	82,01			
Distribution unitaire sur résultat	34,35	47,47			
Crédit d'impôt unitaire	4,978	1 373 071,43			
Action MAGELLAN C en EUR					
Actif net	1 936 623 342,03	2 039 814 241,34	1 859 373 326,91	1 152 988 616,67	896 418 180,90
Nombre de titres	91 466 637,5526	81 885 131,6887	70 482 729,3691	51 570 875,2809	48 189 110,8772
Valeur liquidative unitaire	21,17	24,91	26,38	22,35	18,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,93	0,84	0,75	1,06	-0,30
Capitalisation unitaire sur résultat	0,13	0,13	0,14		0,02
Action MAGELLAN I en EUR					
Actif net	201 353 669,45	203 545 986,67	113 054 055,80	98 100 041,01	66 817 534,14
Nombre de titres	9 208 369,5423	7 873 766,7579	4 106 860,2603	4 184 794,0230	3 409 477,5747
Valeur liquidative unitaire	21,86	25,85	27,52	23,44	19,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,96	0,87	0,79	1,11	-0,32
Capitalisation unitaire sur résultat	0,25	0,26	0,26	0,12	0,12

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	2 835 035 317,56	3 060 947 338,97	2 091 528 051,63	1 302 343 316,40	990 097 785,22
Action MAGELLAN Z en EUR					
Actif net	143 082 636,10	156 174 423,17	119 100 668,92	51 254 658,72	26 862 070,18
Nombre de titres	6 725 799,1354	6 212 561,7224	4 453 442,7775	2 251 745,8504	1 412 317,2052
Valeur liquidative unitaire	21,27	25,13	26,74	22,76	19,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,93	0,85	0,76	1,08	-0,31
Capitalisation unitaire sur résultat	0,24	0,24	0,24	0,11	0,10

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AFRIQUE DU SUD				
DISCOVERY HOLDINGS	ZAR	4 792 769	32 555 752,92	3,29
SANLAM LIMITED	ZAR	9 481 625	25 438 537,94	2,57
TOTAL AFRIQUE DU SUD			57 994 290,86	5,86
BERMUDES				
CHINA RESOURCES GAS GROUP	HKD	5 258 800	18 497 672,83	1,87
TOTAL BERMUDES			18 497 672,83	1,87
BRESIL				
BB SEGURIDADE PARTICIPACOES	BRL	7 840 575	46 905 974,17	4,74
LOCALIZA RENT A CAR	BRL	2 319 774	21 901 749,27	2,21
LOCALIZA RENT A CAR RTS 31-01-23	BRL	10 138	19 359,14	
WEG SA COM NPV	BRL	3 783 700	25 858 998,90	2,61
TOTAL BRESIL			94 686 081,48	9,56
CHILI				
FALABELLA S.A.	CLP	2 970 927	5 391 326,68	0,54
TOTAL CHILI			5 391 326,68	0,54
CHINE				
BAFANG ELECTRIC SUZHOU CO -A	CNY	736 970	10 627 617,57	1,07
INNER MONG.YILI INDUSTRIAL S.A	CNY	10 566 284	44 149 612,36	4,46
LEPU MEDICAL TECHNOLOGY CO LTD	CNY	4 404 612	13 636 771,84	1,37
MIDEA GROUP CO LTD-A	CNY	4 547 606	31 750 861,39	3,21
NETEASE INC	HKD	2 277 005	31 299 131,74	3,16
PING AN INS.GRP CO.CHINA H	HKD	2 335 000	14 478 381,96	1,46
SHANDONG WEIGAO GROUP MEDICAL POLYMER CO LTD	HKD	23 778 000	36 595 372,07	3,70
SHENZHEN MINDRAY BIO-MEDIC-A	CNY	238 200	10 144 497,25	1,03
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	HKD	1 684 500	12 103 138,11	1,22
TOTAL CHINE			204 785 384,29	20,68
CHYPRE				
TCS GROUP HOLDING GDR	USD	40 541		
TOTAL CHYPRE				
ETATS-UNIS AMERIQUE				
COGNIZANT TECHN.SOLUTIONS CORP CL.A	USD	359 259	19 251 367,73	1,95
MERCADOLIBRE	USD	37 502	29 735 949,85	3,00
TOTAL ETATS-UNIS AMERIQUE			48 987 317,58	4,95
HONG-KONG				
AIA GROUP	HKD	3 460 800	36 062 767,04	3,65
TOTAL HONG-KONG			36 062 767,04	3,65
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	2 100 404	21 748 272,18	2,20
PAGSEGURO DIGITAL LTD-CL A	USD	450 361	3 688 128,50	0,37
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	767 900	30 790 302,35	3,11
TOTAL ILES CAIMANS			56 226 703,03	5,68
INDE				
HOUSING DEVELOPMENT FINANCE	INR	1 621 090	48 426 946,07	4,90
TOTAL INDE			48 426 946,07	4,90

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JAPON				
SUZUKI MOTOR CORP	JPY	945 200	28 667 788,21	2,89
TOTAL JAPON			28 667 788,21	2,89
LUXEMBOURG				
GLOBANT SA	USD	49 758	7 840 061,17	0,79
TOTAL LUXEMBOURG			7 840 061,17	0,79
MEXIQUE				
FOMENTO ECONOMICO UNITS ADR	USD	662 123	48 465 728,52	4,89
WALMART DE MEXICO SA DE CV	MXN	6 030 300	19 887 597,58	2,01
TOTAL MEXIQUE			68 353 326,10	6,90
REPUBLIQUE DE COREE				
LG CHEMICAL	KRW	71 484	31 781 552,44	3,21
LG H&H	KRW	66 000	35 309 872,06	3,57
NCSoft CORPORATION	KRW	88 708	29 448 000,56	2,97
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	846 309	34 679 202,49	3,50
TOTAL REPUBLIQUE DE COREE			131 218 627,55	13,25
RUSSIE				
DETSKY MIR PJSC	RUB	10 363 400		
MOSCOW EXCHANGE MICEX-RT-BRD	RUB	12 231 210		
TOTAL RUSSIE				
TAIWAN				
DELTA ELECTRONIC INDUSTRIAL	TWD	4 841 000	42 281 796,02	4,27
TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	2 814 261	38 478 712,98	3,88
TOTAL TAIWAN			80 760 509,00	8,15
VIETNAM				
VIETNAM DAIRY PRODUCT	VND	5 676 000	17 167 581,35	1,74
TOTAL VIETNAM			17 167 581,35	1,74
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			905 066 383,24	91,41
TOTAL Actions et valeurs assimilées			905 066 383,24	91,41
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
IRLANDE				
COMGEST GROWTH GREATER CHINA EUR I CAP	EUR	354 000	24 510 960,00	2,48
COMGEST GROWTH INDIA USD CAP	USD	330 361	16 656 571,01	1,68
COMGEST GROWTH LATIN AMERICA EUR I ACC CLASS	EUR	208 580,679	1 906 427,41	0,19
COMGEST GROWTH LATIN AMER-USD C	USD	530 002,356	3 471 273,34	0,35
TOTAL IRLANDE			46 545 231,76	4,70
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			46 545 231,76	4,70
TOTAL Organismes de placement collectif			46 545 231,76	4,70
Créances			796 289,38	0,08
Dettes			-4 563 737,36	-0,46
Comptes financiers			42 253 618,20	4,27
Actif net			990 097 785,22	100,00

Action MAGELLAN C	EUR	48 189 110,8772	18,60
Action MAGELLAN I	EUR	3 409 477,5747	19,59
Action MAGELLAN Z	EUR	1 412 317,2052	19,01

7. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAGELLAN

Action I (FR0011238344)

Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF cette SICAV est : Actions internationales

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. La SICAV est en permanence investie ou exposée à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La SICAV peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20%. Elle peut également utiliser des produits dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du Prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site Internet: www.comgest.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAGELLAN

Action Z (FR0013290863)

Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF cette SICAV est : Actions internationales

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. La SICAV est en permanence investie ou exposée à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés.

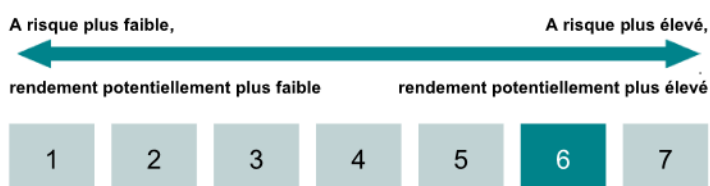
La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La SICAV peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20%. Elle peut également utiliser des produits dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du Prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site Internet: www.comgest.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes.

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

	Dénomination du produit : Magellan	Identifiant d'entité juridique :	969500BPQVGLNSYY5B13	
Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.	Caractéristiques environnementales et/ou sociales			
	Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?			
	☒ ☒ ☐ Oui		☒ ☐ ☒ Non	
	☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 33,91% d'investissements durables
	☐	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
			☒	ayant un objectif social
	☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
	Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?			
Les indicateurs de durabilité permettent d'évaluer la manière dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.	Les caractéristiques environnementales ou sociales de la SICAV ont été atteintes en ciblant et en investissant dans des sociétés ayant une qualité ESG globale positive. Afin de faciliter la sélection des sociétés dotées d'une qualité ESG globale positive, la Société de gestion a effectué une Analyse ESG du marché pour identifier et exclure les sociétés présentant les critères ESG les plus faibles de l'univers investissable. Cela s'est traduit par une réduction de l'univers investissable d'au moins de 20 %. Cette analyse ESG a été appliquée à au moins 90 % des sociétés détenues en portefeuille. De plus, tout au long de la période de référence, la Société de gestion a également appliqué une politique d'exclusion afin d'exclure tout investissement dans : (i) les entreprises présentant des caractéristiques sociales négatives, notamment les entreprises qui (a) fabriquent des mines antipersonnel, des bombes à fragmentation, des armes biologiques/chimiques, de l'uranium appauvri, des armes nucléaires, du phosphore blanc, des fragments non détectables et des lasers aveuglants (> 0 % du chiffre d'affaires), (b) fabriquent et/ou distribuent des armes conventionnelles (>10 % du chiffre d'affaires), (c) sont impliquées dans la fabrication et/ou la			

distribution directes de tabac (> 5 % du chiffre d'affaires), et (d) commettent de graves violations du Pacte mondial des Nations unies et ne présentent aucune perspective d'amélioration ; et (ii) les entreprises présentant des caractéristiques environnementales négatives, notamment les exploitants de mines de charbon thermique (>0 % du chiffre d'affaires) et les producteurs d'électricité dont le bouquet énergétique comprenant du charbon dépasse des seuils relatifs ou absolus définis (et dont la production ou le chiffre d'affaires basé sur le charbon était égal ou supérieur à 20 % ou les producteurs d'électricité dont la capacité existante basée sur le charbon était égale ou supérieure à 5 GW), sans stratégie de sortie du charbon.

Concernant les investissements durables, vous trouverez ci-dessous la liste des objectifs environnementaux (énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 202/852) et la liste des objectifs sociaux auxquels ont contribué les investissements durables de la SICAV :

1. Objectifs environnementaux :

La SICAV a investi dans des entreprises considérées comme un investissement durable qui contribuent à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- (i) l'atténuation du changement climatique,
- (ii) l'adaptation au changement climatique, et
- (iii) la transition vers une économie circulaire.

2. Objectifs sociaux :

La SICAV a investi dans des entreprises considérées comme un investissement durable qui contribuent à un ou plusieurs des objectifs sociaux suivants :

- (i) la promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux, et
- (ii) une communauté inclusive et durable.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité

A fin décembre 2022, la SICAV a atteint les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues, y compris :

- (i) au moins 90 % des sociétés détenues en portefeuille avaient une note ESG dans la tranche supérieure de 80 % des notes attribuées aux sociétés analysées par la Société de gestion ;
- (ii) aucune des sociétés détenues en portefeuille n'était impliquée dans des activités exclues ; et
- (iii) 33,91% des actifs sont considérés, de l'avis de la Société de gestion, comme des investissements durables.

Le respect des politiques d'exclusion fait l'objet de contrôle avant et après investissement et les listes d'exclusion sont mises à jour chaque trimestre.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

	La SICAV a investi 33,91% de ces actifs dans des investissements durables qui ont contribué à des objectifs environnementaux ou sociaux listés ci-dessus. Description de la manière dont les investissements durables ont contribué aux objectifs d'investissements durables La contribution des investissements durables aux objectifs environnementaux et/ou sociaux énumérés ci-dessus est mesurée par la Société de gestion à l'aide d'une analyse exclusive. Pour les objectifs sociaux : - au moins 25 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités commerciales qui contribuent à un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD n° 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 16)¹. Pour les objectifs environnementaux : - au moins 25 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités économiques éligibles à la taxinomie. - au moins 5 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités économiques potentiellement² alignées sur la taxinomie.
Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives de décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.	● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social? Une évaluation a été effectuée pour veiller à ce que les investissements identifiés comme contribuant à un ou plusieurs des objectifs environnementaux et/ou sociaux ci-dessus ne causent pas de préjudice important à l'un de ces objectifs. Pour ce faire, la Société de gestion a assuré l'évaluation et le suivi des 14 indicateurs obligatoires des principales incidences négatives (« PAIs ») et, dans la mesure du possible, des indicateurs facultatifs pertinents mentionnés à l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR (UE 2022/1288). Elle a également cherché à s'assurer que ces investissements étaient conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
	— — — Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? Les 14 principaux indicateurs d'incidence négative obligatoires ont été examinés par la Société de gestion dans le cadre de son évaluation des investissements durables. La Société de gestion a utilisé des données externes lorsqu'elles étaient disponibles et s'est également appuyée sur une évaluation qualitative en utilisant des informations provenant directement de l'entreprise ou de ses propres recherches lorsque des données quantitatives n'étaient pas disponibles. — — — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

¹ ODD 2 – Éliminer la faim, ODD 3 – Bonne santé et bien-être, ODD 4 – Éducation de qualité, ODD 6 – Eau propre et assainissement, ODD 7 – Énergie propre et abordable, ODD 8 – Travail décent et croissance économique, ODD 9 – Industrie, Innovation et Infrastructure, ODD 11 – Villes et communautés durables, ODD 12 – Consommation et production responsables et ODD 16 – Paix, Justice

² Cette évaluation est basée sur des estimations et ne s'appuie pas sur des données communiquées par l'entreprise.

Pour s'assurer que les investissements durables étaient en conformité avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les "Principes directeurs"), la Société de gestion a examiné et a évalué les résultats obtenus de la revue des PAIs 10 (Violations des Principes directeurs) et 11 (Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des Principes directeurs) afin de s'assurer que les investissements durables de la SICAV n'avaient pas violés les Principes directeurs des Nations Unies au cours de la période de référence et qu'ils avaient mis en place des processus et des mécanismes de conformité pour aider à respecter les Principes directeurs. En l'absence de données, les équipes d'investissement ont procédé à leur propre évaluation qualitative en examinant des informations supplémentaires, notamment les politiques et procédures des sociétés concernées, les controverses signalées par des fournisseurs tiers, l'adhésion des sociétés concernées au Pacte mondial des Nations Unies ou les rapports des ONG.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À partir de juillet 2022, la SICAV a pris en compte les principaux impacts négatifs ("PAI") sur les facteurs de durabilité en évaluant et en surveillant les 14 indicateurs obligatoires des principaux impacts négatifs (PAIs) mentionnés à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288. La Société de gestion a utilisé des données externes lorsqu'elles étaient disponibles et s'est appuyée sur des informations provenant directement de l'entreprise ou sur ses propres recherches et connaissances de l'industrie ou du secteur concerné pour évaluer les 14 principaux impacts négatifs obligatoires.

Afin de collecter et de partager plus efficacement les données et informations relatives aux PAI, la Société de gestion a développé un outil interne, le "tableau de bord des PAI", dont l'objectif principal est de fournir aux équipes d'investissement un accès instantané à toutes les données et informations relatives aux PAIs sur les entreprises détenues en portefeuille, ainsi que des informations sur les 5 principaux contributeurs pour chaque PAI (agrégées au niveau de la SICAV), afin de permettre aux équipes d'investissement d'identifier facilement les entreprises pour lesquelles une activité d'engagement doit être envisagée. Les données quantitatives et qualitatives agrégées au niveau de la SICAV guident la Société de gestion dans son évaluation des principaux impacts négatifs identifiés et lui permettent de mesurer et de fixer des priorités d'engagement et d'autres efforts d'atténuation tels que le vote et le plaidoyer.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Liquidités	Divers	5,55%	Autres

de la période de
référence, à savoir :

Housing Development Finance Corporation Limited	Services Financiers	5,14%	Inde
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd.	Technologie	4,89%	Taiwan
Inner Mongolia Yili Industrial Group Co., Ltd. Class A	Conso. Non Cyclique	4,31%	Chine
Discovery Limited	Services Financiers	3,97%	Afrique du Sud
Fomento Economico Mexicano SAB de CV Sponsored ADR Class B	Conso. Non Cyclique	3,95%	Mexique
Samsung Electronics Co., Ltd.	Technologie	3,93%	Corée
Tencent Holdings Ltd.	Services de Communication	3,86%	Chine
Netease Inc	Services de Communication	3,77%	China
Delta Electronics, Inc.	Technologie	3,71%	Taiwan
BB Seguridade Participacoes SA	Services Financiers	3,61%	Brésil
Alibaba Group Holding Ltd.	Conso. Cyclique	3,49%	Chine

Les investissements ci-dessus représentent la plus grande partie des investissements effectués au cours de la période couverte par le rapport périodique, et sont calculés à intervalles appropriés afin d'être représentatifs de cette période.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements durables à fin décembre représentait 33,91% et incluait 15,05% d'investissements durables ayant un objectif environnemental et 18,86% d'investissements durables ayant un objectif social. Veuillez-vous ci-dessous la ventilation pour chacun des objectifs environnementaux et sociaux.

Ventilation de la proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852

Objectifs environnementaux	% d'actifs
L'atténuation du changement climatique	2,61%
L'atténuation du changement climatique & la transition vers une économie circulaire & l'adaptation au changement climatique	4,27%
L'atténuation du changement climatique & la transition vers une économie circulaire	8,17%

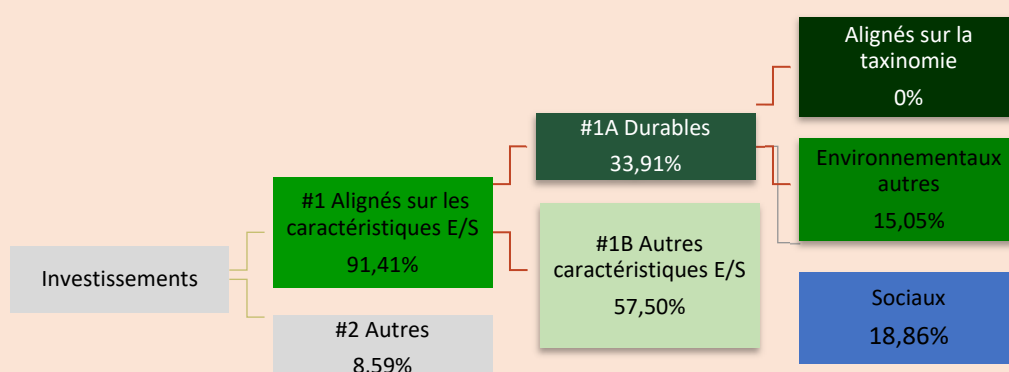
Ventilation de la proportion d'investissements pour chacun des objectifs sociaux listés ci-dessus

Objectifs sociaux	% d'actifs
La promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux	3,29%
La promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux & une communauté inclusive et durable	15,57%

L'allocation des actifs
décrit la part des
investissements dans des
actifs spécifiques.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

A fin décembre 2022, 91,41 % des actifs de la SICAV étaient alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues et étaient utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par la SICAV. Cela incluait 33,91% d'investissements durables. 8,59 % des actifs (les investissements restants) de la SICAV n'étaient pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Répartition par secteur

Secteur	% d'actifs
Services Financiers	20,59%
Conso. Non Cyclique	16,66%
Technologie	14,77%
Conso. Cyclique	12,92%
Services de communication	9,25%
Pharma/Santé	7,32%
Industrie	4,83%
Divers - Fonds	4,70%

Liquidités	3,89%
Produits de base	3,21%
Services Publics	1,87%

Données à fin décembre 2022. En raison des arrondis, la somme des chiffres peut ne pas être égale à 100 %.

Répartition par sous-industrie

Sous-industrie	% d'actifs
Assurances Vie et Assurances Maladie	10,96%
Aliments et Viandes Conditionnés	6,19%
Logiciel de Divertissement à Domicile	6,14%
Vente par internet et Marketing direct	5,20%
Boissons Non-alcoolisées	4,89%
Autres Services Financiers Diversifiés	4,89%
Assurances Multirisques	4,74%
Divers - Fonds	4,70%
Composants Électroniques	4,27%
Liquidités	3,89%
Semi-conducteurs	3,89%
Fournitures Médicales	3,70%
Produits de Soins Personnel	3,57%
Technologie du Matériel Informatique, du Stockage et des Périphériques	3,50%
Produits Chimiques de Base	3,21%
Appareils Électroménagers	3,21%
Médias et Services	3,11%
Constructeurs Automobiles	2,90%
Conseils Liés aux Technologies de l'Information et Autres Services	2,74%
Composants et Équipements Électriques	2,61%
Équipements Médicaux	2,40%
Transport Routier	2,21%
Supermarchés et Hypermarchés	2,01%
Gaz	1,87%
Outils et Services Appliqués aux Sciences Biologiques	1,22%
Produits de Loisirs	1,07%
Grands magasins	0,54%
Traitement des Données et Services Externalisés	0,37%

Données à fin décembre 2022. En raison des arrondis, la somme des chiffres peut ne pas être égale à 100 %.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Le pourcentage d'investissements de la SICAV alignés sur la Taxinomie de l'UE est de 0 % de l'actif net de la SICAV.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne**

☒

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³ ?**

☐

Oui

☐

Dans le gaz fossile

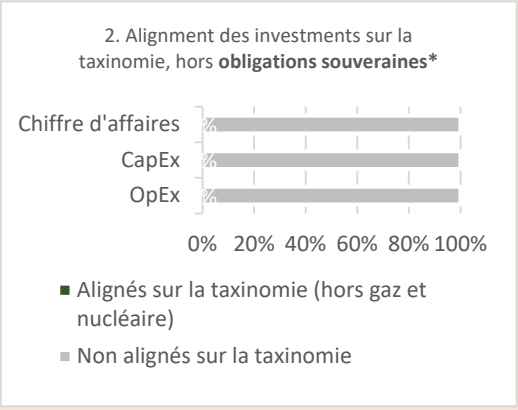
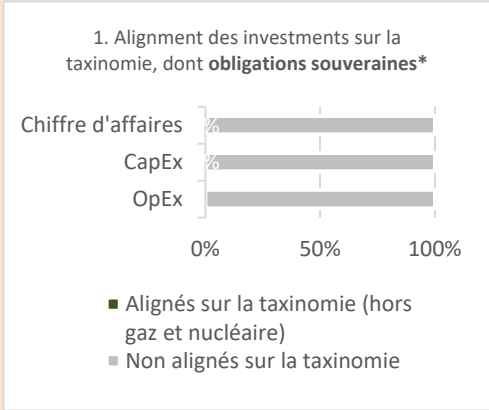
☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

☒

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le pourcentage d'investissements dans des activités habilitantes ou transitoires est de 0 % de l'actif net de la SICAV.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représentait 15,05% de l'actif net à fin décembre. La Société de gestion a évalué l'éligibilité à la taxinomie et l'alignement potentiel sur la taxinomie des investissements durables ayant un objectif environnemental et estime que ces sociétés font preuve d'une progression positive vers l'alignement sur la taxinomie et contribuent aux objectifs environnementaux identifiés.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social représentait 18,86% de l'actif net à fin décembre 2022.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

A fin décembre 2022, la SICAV détenait des liquidités aux fins de respecter des engagements de trésorerie à court terme. La SICAV était également investie dans d'autres fonds à des fins de diversification.

Les fonds détenus en portefeuille sont gérés par les sociétés du groupe. Ils appliquent la politique d'investissement de la Société de gestion y compris ses politiques d'exclusion.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Plusieurs actions ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques E/S au cours de la période de référence.

Activités d'engagement :

Entretenir des relations actives avec les sociétés en portefeuille constitue un aspect essentiel de notre processus d'investissement.

Du 1er janvier 2022 au 30 décembre 2022, 51 activités d'engagement ont été menées avec 28 entreprises présentes dans le portefeuille, afin de les aider à améliorer leurs pratiques ESG. 36% de l'activité d'engagement concerne des problématiques environnementales, 16% des problématiques sociales, 26% des problématiques de gouvernance et 22% des problématiques ESG.

Exercice des droits de vote :

La Société de gestion exerce son droit de vote lors des assemblées générales des entreprises détenues en portefeuille conformément à des valeurs de bonne gouvernance et à des principes de vote qui ont été définis à l'aune des réglementations, des normes du secteur et des bonnes pratiques. La Société de gestion a pour objectif de voter systématiquement à toutes les assemblées générales, chaque fois que cela est techniquement possible.

Au cours de la période de référence, la Société de gestion a voté lors de 51 assemblées générales, soit 96,23% de l'ensemble des assemblées générales tenues par les sociétés détenues en portefeuille.

			Répartition des votes	%	
			Votes « Pour »	83,78 %	
			Votes « Contre »	14,48%	
			Abstention ou Refus de voter	1,74 %	
			Votes en accord avec la direction	87.45 %	
			Votes contre la direction	12.55 %	